

ALGERIE

**DECLARATION DE S.E.M. RAMTANE LAMAMRA
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES**

**VIIe REUNION MINISTERIELLE DE L'ENTREE EN VIGUEUR DU TRAITE
D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS NUCLEAIRES**

New York, le 26 Septembre 2014

Messieurs les Co Président,

Je voudrais féliciter les Ministres des Affaires Etrangères de l'Australie et du Japon pour leur excellente initiative conjointe d'organiser cette réunion ministérielle dont l'Algérie partage l'objectif, à savoir, hâter l'entrée en vigueur du Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires.

Cette importante réunion m'offre l'occasion d'exprimer notre appréciation aux Coordonateurs de l'article XIV, la Hongrie et l'Indonésie, de saluer l'engagement du Secrétaire Général, Ban Ki-Moon, pour l'universalisation du TICE et de rendre hommage au Secrétaire Exécutif, Lassina Zerbo, pour l'impulsion qu'il a donnée au Secrétariat Technique Provisoire de la Commission préparatoire à l'Organisation du Traité.

L'intérêt grandissant aux réunions ministérielles de promotion du TICE conforte la volonté partagée d'œuvrer en faveur d'une acceptation universelle du Traité en tant que norme internationalement reconnue dans le domaine nucléaire qui a toute sa place dans l'architecture de désarmement et de non-prolifération.

La Conférence d'examen du TNP 2000 que l'Algérie a eu le privilège de présider, avait montré la voie dans les 13 mesures pratiques adoptées par consensus en érigeant en priorité l'entrée en vigueur du Traité. La pertinence de cette démarche a été réaffirmée dans le plan d'action issue de la Conférence du TNP 2010.

Notre présente réunion qui coïncide avec la célébration de la Journée internationale pour l'élimination des armes nucléaires, est l'occasion d'un engagement renouvelé d'œuvrer ensemble pour compléter l'architecture de désarmement et de non-prolifération pour libérer le monde des armes de destruction massive.

Les dynamiques sécuritaires en cours loin d'altérer la quête collective pour une élimination totale des armes nucléaires, demeure intacte. En attestent, les recommandations issues de la réunion de haut niveau de l'AG/ONU sur le désarmement nucléaire tenue en septembre 2013, réaffirmées par la Déclaration d'Alger adoptée lors de la 17^e Conférence ministérielle des PNA, en mai 2014.

Le récent processus des Conférences internationales sur l'impact humanitaire des armes nucléaires confirme la conviction profonde de l'immense majorité de l'humanité

qu'un monde sans armes nucléaires sera plus sûr, et mieux à même d'offrir une sécurité non diminuée pour tous.

La mise en œuvre de bonne foi et sans équivoque des engagements convenus au plan international dans le domaine du désarmement, outre qu'elle contribue à préserver l'autorité et l'intégrité du TNP, est de nature à faire avancer de façon significative le processus d'élimination progressive des arsenaux nucléaires.

Dans le même ordre d'idées, l'établissement de Zones exemptes d'armes nucléaires là où elles n'existent pas, en particulier, au Moyen orient, doit être encouragé comme mesure de confiance au niveau régional qui participe également à l'objectif de désarmement et de non-prolifération.

En tant qu'Etat Partie au Traité de Pelindaba érigeant le Continent africain en zone exempte d'armes nucléaires, l'Algérie exhorte les Etats dotés de l'arme nucléaire qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier les protocoles annexés audit Traité. Dans l'intervalle, elle plaide pour une prise en charge des préoccupations légitimes liées aux garanties de sécurité négative devant faire l'objet d'un instrument international contraignant.

Messieurs les Co Présidents,

Incontestablement, le TICE jouit d'un appui qu'attestent les 183 Etats qui l'ont signé. L'Algérie qui fait partie des 159 Etats qui l'ont ratifié, exhorte les 9 Etats listés dans l'Annexe II, à engager les mesures requises pour satisfaire aux exigences de leurs processus internes de ratification, afin d'accélérer l'entrée en vigueur du Traité.

Cet accomplissement permettra de dynamiser la coopération internationale dans le domaine des applications technologiques et les bénéfices que procure l'accès sans discrimination aux informations et produits du Système de Surveillance International (SSI) et du Centre International de Données (CID) de la Commission préparatoire à l'Organisation du Traité.

Nous encourageons le Secrétariat Technique Provisoire à renforcer l'assistance technique en particulier, la formation de compétences pour le bon fonctionnement des Stations de surveillance et des Centres de nationaux et, surtout, une exploitation optimale des données et des produits des technologies modernes utilisées dans le régime de vérification du Traité.

C'est dans cet esprit que l'Algérie adhère à la Déclaration ministérielle conjointe pour hâter l'entrée en vigueur du TICE comme contribution à l'élimination des armes de destruction massive, garante de la paix et de la sécurité internationale.

Je vous remercie de votre attention.